

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/04/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Cyrille CUENOT, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, David CICALA à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Thierry VACHON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2017.04.24.8

OBJET : Attribution des marchés de travaux suite à la consultation lancée pour la réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation de la maison forte des Allinges

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 3 février 2017 pour la réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation de la maison forte des Allinges.

Cette consultation a fait l'objet de 11 lots séparés :

- Lot n° 1 : Démolition / Gros Oeuvre
- Lot n° 2 : Chapes
- Lot n° 3 : Charpente bois / Zinguerie / Dalle bois
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures / Serrurerie
- Lot n° 5 : Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Isolation
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures / Mobilier
- Lot n° 7 : Peinture / Faïence
- Lot n° 8 : Ascenseur
- Lot n° 9 : Chauffage / Ventilation / Sanitaires
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère 1 : Valeur technique (60 %) décomposée comme suit :

- Méthodologie d'intervention au sein des existants (20 %) ;
- Méthodologie relative à la sécurité, à la gestion du chantier vis-à-vis des nuisances en mitoyenneté, à la méthodologie chantier vert, aux moyens humains et matériels et au respect du planning (20 %) ;
- Fiches techniques des matériaux utilisés (10 %) ;
- Références significatives en lien avec l'opération Patrimoniale (10 %).

Critère 2 : Prix (40 %)

2°) La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises, le jeudi 9 mars 2017 pour l'ouverture des plis (candidatures et offres) et le jeudi 13 avril 2017 pour l'analyse et le classement des offres par lot.

3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir comme étant les offres économiquement les plus avantageuses les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 – Démolition – Gros œuvre : l'entreprise COREALP – 38530 CHAPAREILLAN pour un montant de 114 442,36 € HT ;
- Pour le lot 2 – Chapes : l'entreprise CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS – 38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES pour un montant de 15 277,22 € HT ;
- Pour le lot 3 – Charpente bois – Zinguerie – Dalle bois : l'entreprise ROYANS CHARPENTE – 26190 LA MOTTE FANJAS pour un montant de 60 329,57 € HT
- Pour le lot 4 – Menuiseries extérieures - Serrurerie : lot déclaré infructueux car aucune offre.
- Pour le lot 5 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds - Isolation : l'entreprise LARDY – 69230 SAINT GENIS LAVAL pour un montant de 33 292,38 € HT ;
- Pour le lot 6 – Menuiseries intérieures - Mobilier : l'entreprise SMS – 69800 SAINT-PRIEST pour un montant de 50 753,31 € HT ;
- Pour le lot 7 – Peinture - Faïence : l'entreprise LARDY – 69230 SAINT GENIS LAVAL pour un montant de 18 068,61 € HT ;
- Pour le lot 8 - Ascenseur : l'entreprise CFA DIVISION DE NSA – 38100 GRENOBLE pour un montant de 26 414,00 € HT.
- Pour le lot 9 – Chauffage – Ventilation - Sanitaires : l'entreprise ODDOS ENERGIE – 38500 VOIRON pour un montant de 35 029,60 € HT ;
- Pour le lot 10 – Electricité : l'entreprise CASELLA ELECTRICITE – 01150 SAINT VULBAS pour un montant de 37 866,00 € HT ;
- Pour le lot 11 - VRD : l'entreprise PARET – 38300 BOURGOIN JALLIEU pour un montant de 24 285 € HT.

Le montant total des marchés de travaux s'élèvent à 415 758,05€ HT, soit 498 909,66 € TTC.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans son article 27,

Vu la délibération municipale n° 2014.04.24 01 du 24 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la passation des marchés avec les entreprises précitées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 25/04/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 3 mai 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170424-Imc12045-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.